

Ameur veut optimiser l'investissement de la diaspora

● Une nouvelle stratégie pour l'accompagnement des investissements des MRE ● Environnement juridique, réglementaire et interactions des différentes structures locales... tout y passe ● «Une plateforme régionale d'investissement des MRE» en projet-pilote dans deux régions

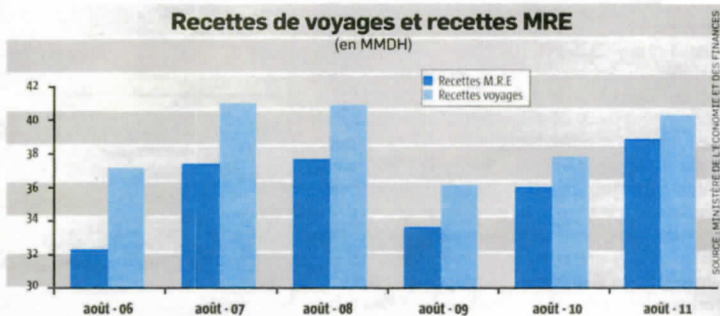
PAR SAFALL FALL

L'État veut optimiser le flux des rentrées de devises provenant de la diaspora. Une stratégie sera spécialement dédiée à cette fin, et le ministère chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger (MCMRE) vient d'en planter les premières graines pour une mise en œuvre dès l'année prochaine. La conjoncture ne pouvait être plus favorable: le cumul des transferts d'argent opérés par cette frange de la population marocaine a progressé de près de 8% en octobre dernier, en comparaison à la même période en 2010. La stratégie en question devrait, de ce fait, porter sur «l'accompagnement des initiatives économiques des MRE, ainsi que le renforcement du cadre institutionnel», apprend-on auprès de Abdelfettah Sahidi, de la direc-

tion des émigrés du MCMRE. Les grandes pistes de réflexion sont dégagées. Parmi celles-ci, la mobilisation des administrations compétentes, la concertation avec les acteurs bancaires et du secteur privé, ainsi que la négociation avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux.

Refonte ... réadaptation

Concrètement, au-delà de la rhétorique administrative, la tutelle vise d'abord à renforcer l'arsenal institutionnel existant. «L'idée est de créer et de pérenniser un cadre favorable de synergies avec l'ensemble des acteurs concernés», relève-t-on ainsi dans un cadrage établi par le ministère. Ces cohésions seraient à rechercher entre différentes organisations compétentes, dans l'accompagnement de l'acte d'in-



vestissement des MRE, dans le but d'en simplifier et d'en coordonner les procédures. Il s'agit ainsi, entre autres structures, des interventions des CRI, de l'Agence marocaine de développement des investissements (AMDI), de l'Agence nationale de promotion de l'emploi et des compétences (ANAPEC), de la Direction de la douane, et de quelques banques. Le second grand volet de la stratégie sur les investissements des MRE, devrait concerner par la suite la mise en place d'un environnement juridique à même de favoriser et de faciliter les investissements des MRE. Là, en plus des actions d'évaluation qui seront menées, de nouveaux instruments législatifs, réglementaires et financiers devraient être proposés pour améliorer l'existant et le rendre plus conforme aux efforts de promotion de l'investissement MRE.

Investir local

Mais les ambitions du ministère de Mohammed Ameur sont loin de se cantonner à cela. Une approche régionalisée - qui s'insère bien dans le contexte politique actuel - sera aussi développée dans le cadre de cette même

feuille de route. Cette dernière prévoit effectivement la création et la mise en place concrète d'une «plateforme régionale d'investissement des MRE». «Un projet pilote est en conception dans deux régions du royaume, dont celle de Guelmim-Smara, où il existe déjà des partenaires de ce genre, avec les principaux acteurs locaux. L'initiative sera ensuite élargie à d'autres régions», commente Sahidi. Cette «plateforme» devra, en pratique, jouer le rôle d'un guichet unique, fédérer l'ensemble des partenaires au niveau régional et garantir leur complémentarité au niveau des mécanismes d'accompagnement. Il faut noter au passage que ce projet émane des conclusions d'une étude réalisée en 2009 par le MCMRE, relative à l'élaboration d'une «stratégie de renforcement des politiques, des mécanismes et des instruments relatifs à la mobilisation de l'épargne et de l'investissement des MRE au profit de l'économie nationale». Pour rappel, les transferts des MRE ont totalisé 38,8 milliards de dirhams à la fin du mois dernier. Par rapport à la moyenne des huit premiers mois des années 2006 à 2010, ces recettes se sont inscrites en hausse de 9,8%. La crise semble bien loin...

Abdelfettah Sahidi,

Point de vue

Directeur du département des émigrés au sein du ministère chargé de la communauté marocaine résidant à l'étranger.



Cette stratégie concerne d'une manière générale le développement de l'investissement MRE, aussi bien pour les projets individuels que pour ceux portés par des organismes de la société civile représentant cette communauté. Face à la progression des recettes issues des transferts de fonds des MRE, nous avons effectivement pensé mettre en place une procédure simplifiée, en collaboration avec

l'ensemble de nos partenaires, qui interviennent dans la procédure de création de projets. Nous nous apprêtons par exemple à signer prochainement une convention avec la Fondation Banque Populaire, dans ce même sens. Vous savez que ces transferts sont généralement utilisés à des fins de consommation, une partie allant vers l'épargne et une autre vers les acquisitions immobilières.